

## Le divorce

**A**U recensement de 1968, il y avait en France 679 560 divorcés, dont 258 540 hommes et 421 020 femmes ; il est notoire que ces chiffres sont inférieurs à la réalité, car un certain nombre de divorcés se déclarent de préférence soit mariés, soit veufs ou veuves. En tout cas, ce chiffre officiel est double de celui de 1936 (1), plus que quadruple de celui de 1911.

La rupture d'une union peut intervenir à la suite d'une séparation de corps ou d'un divorce direct ; en outre, la conversion de la séparation en divorce peut être accordée de droit au bout de trois années ; il convient donc d'étudier l'évolution statistique de ces trois formes (2).

De 1901 à la première guerre mondiale, les désunions (3) progressent assez régulièrement de 10 000 à 18 000 ; après la pointe des années d'après-guerre, nouveau palier entre 1923 et 1929 aux alentours de 24 000 désunions ; puis, après un léger accroissement, les désunions se stabilisent à nouveau entre 1930 et 1937 vers 26 000 à 27 000. La seconde guerre provoque une poussée bien plus considérable que la première à laquelle succède, de 1953 à 1963, un nouveau palier à 34 000 désunions environ, suivi d'une nouvelle hausse qui amène le chiffre des désunions à 41 000 ou

42 000. Il est difficile de prévoir l'évolution prochaine ; la statistique de 1968 est faussée par la fermeture exceptionnelle du Tribunal de la Seine durant un mois et demi, due aux événements de mai.

Il ne faudrait pas déduire de ces chiffres que le taux de divortialité aurait quadruplé depuis le début du siècle ; durant cette période, la population et la nuptialité ont varié et, par là même, le nombre des unions. Diverses méthodes ont été utilisées pour mieux apprécier le phénomène : rapporter les divorces au nombre des femmes

Tableau I

Années (1)	Séparations de corps	Divorces		
		Directs	Par conversion de séparations	Totaux
1900	2 253	7 837	382	8 219
1905	2 238	10 323	537	10 860
1910	2 400	13 466	795	14 261
1920	3 300	33 270	809	34 979
1925	3 254	21 160	1 016	22 176
1930	3 539	22 372	1 062	23 434
1935	3 530	22 965	1 023	23 988
1938	3 400	25 200	1 100	26 300
1946	5 237	61 363	2 701	64 064
1950	3 901	33 122	1 541	34 663
1955	4 097	29 469	1 799	31 268
1960	4 060	28 581	1 601	30 182
1965	4 771	32 981	1 896	34 177
1966	4 705	34 878	1 854	36 732
1967	4 766	35 208	1 986	37 194
1968	4 112	34 174	1 889	36 063
1969	4 174	35 514	1 971	37 485

(1) Jusqu'en 1925, les chiffres concernent 87 départements (Alsace-Lorraine exclue) et 90 départements depuis 1930.

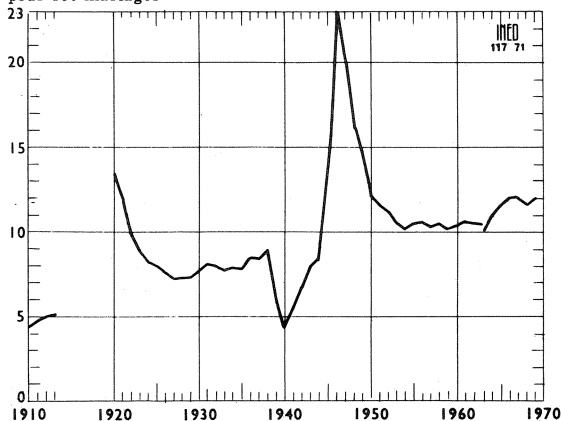
(1) En 1936 : 332 000 divorcés dont 129 000 hommes et 203 000 femmes.

(2) La plupart des statistiques de divorces utilisées proviennent de deux articles exhaustifs sur ce sujet parus dans la revue *Population* No 2 de 1948, sous la signature de Sully Ledermann et dans le No 2 de 1970 sous celle de Louis Roussel.

(3) Divorces directs plus séparations de corps.

mariées, ou bien au nombre de mariages célébrés la même année, mais la plus fine rapporte les désunions à chaque durée de mariage aux mariages dont elles proviennent. Le cumul des taux par année figure au graphique 1 (1)

Nombre de désunions prononcées pour 100 mariages



Graphique 1

On voit ainsi que, si l'on isole les périodes de guerre et d'après-guerre, le pourcentage des désunions, qui était de 5,8 pour 100 unions entre 1910 et 1913, passe à 8,3 entre 1934 et 1938, à 10,4 en moyenne de 1953 à 1963 pour atteindre une moyenne de 11,9 de 1965 à 1969 inclus. Nous retrouvons encore cette impression de hausse par palier donnée par les chiffres bruts, mais le taux a seulement doublé entre 1910 et 1968.

Quant à la durée moyenne de l'union avant le divorce, elle a peu varié : 11,8 ans vers 1906-1910 et 12,1 ans vers 1956-1960 ; en revanche, la phase où les dissolutions d'union étaient les plus nombreuses, qui se situait après sept années de mariage vers 1950, tombait à cinq années en 1965.

Constate-t-on des modifications dans l'âge où intervient le divorce ? Entre 1886 et 1937, l'accroissement du taux de divortialité a été maximal pour les hommes de 25 à 29 ans, pour les femmes au-delà de 40 ans. De 1937 à 1964, l'accroissement du taux atteint, pour les hommes, 38 % de 20 à 24 ans, 32 % de 40 à 49 ans et 63 % au-delà de 60 ans ; les hommes divorcent donc sensiblement plus qu'autrefois au-delà de 40 ans, relativement moins (compte tenu de la hausse générale) de 30 à 39 ans. Pour les femmes, le taux décroît légèrement de 20 à 24 ans, est stable de 25 à 34 ans, augmente de 20 % de 35 à 39 ans, de 35 % de 40 à 49 ans, de 66 % au-delà de 50 ans, la fréquence des divorces augmente donc également pour les

(1) Cette courbe figure dans une étude de MM. A. Nizard et R. Pressat pour la période 1950-1962 (revue *Population* No 6 de 1965) et elle a été prolongée pour la période 1963-1969, par Mme Ch. Blayo, pour un article à paraître dans *Population* No 4 de 1971.

femmes davantage après une vie maritale assez longue. C'est là un phénomène qui mériterait une étude sociologique et économique.

### Les données régionales

Nous avons jusqu'ici traité de moyennes nationales. Or, les divorces et les séparations de corps ne se répartissent pas uniformément dans le pays. Les taux observés varient fortement selon les départements et il est presque impossible de dégager une corrélation entre ces taux et les variables professionnelles ou sociales.

En 1936-1938, le rapport des divorces directs aux femmes mariées était maximal dans la Seine, le Calvados, l'Eure, la Seine-Maritime, la Somme, la Seine-et-Oise, la Marne, l'Aube, le Var et les Alpes-Maritimes. Les taux les plus élevés pour les séparations de corps se situaient en Bretagne, dans la Manche et l'Aveyron.

Entre 1966 et 1968, la Seine est toujours en tête et quelques départements s'ajoutent aux zones à divortialité élevée avant-guerre : il s'agit du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et de la Haute-Garonne ; le taux du Morbihan, le plus faible, est dans le rapport de 1 à 8 avec le taux de la Seine. Les taux des séparations de corps ont très sensiblement augmenté dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde, l'Orne, la Marne, la Loire-Atlantique, la Lozère, la Haute-Loire, le Cantal, la Haute-Garonne ; certains de ces départements ont aussi une divortialité très élevée ; d'autres, à vocation essentiellement agricole comme le Cantal, la Mayenne, la Haute-Loire, ont très peu de divorces, mais dans l'Oise, la Somme, l'Eure, le Calvados, très agricoles, on divorce beaucoup ! La seule conclusion que l'on puisse tirer de ces comparaisons est que dans les secteurs où la pratique religieuse est intense, la séparation de corps est plus fréquente que le divorce.

En 1937, on avait prononcé, en France, 27 divorces pour 10 000 femmes mariées, aux États-Unis 86, en Angleterre 7 ; la France se situait dans la moyenne. En 1965, on comptait, sur la même base, 33 divorces en France, 98 aux États-Unis, 29 en Angleterre, et nous occupons toujours une position de juste milieu dans l'éventail international des taux de divortialité.

Les divorcés des deux sexes se remarient-ils dans les mêmes proportions ? En 1968, on connaît, par le recensement, le nombre des divorcés, hommes et femmes, par âge, et on dispose, d'autre part, des statistiques annuelles de remariage des divorcés, par âge, selon l'état matrimonial antérieur du conjoint ; le rapprochement de ces données permet de calculer le pourcentage de remariages pour 100 divorcés ; en groupant ceux-ci en trois groupes d'âge, on obtient les chiffres du tableau suivant qui

montrent que, parmi les divorcés, les hommes se remarient davantage à tous les âges.

H		F	
- 30 ans	25,4 %	- 28 ans	20,5 %
30-49 ans	10,5 %	28-47 ans	7,4 %
50 ans et plus	3,1 %	48 ans et plus	1,4 %

D'autre part, il apparaît que les remariages ne s'opèrent pas indépendamment de l'état matrimonial antérieur du conjoint ; il existe une sorte de propension plus grande à se remarier entre divorcés. L'utilisation d'un modèle (1) pour mesurer cette « préférence au mariage entre divorcés » permet de dire que, pour les hommes divorcés âgés de moins de 30 ans, tout se passe comme si 85 % d'entre eux se remariaient « au hasard », sans tenir compte de l'état matrimonial antérieur du conjoint ; le choix de 2 % d'entre eux se porte sur des veuves et celui de 12,5 % ne porte que sur des divorcées. Dans le groupe d'âge 30 à 50 ans, la préférence est plus marquée encore : 57,9 % se marient au hasard, 20,8 % se marient exclusivement avec des veuves et 21,3 % avec des divorcées. Pour les femmes divorcées d'un groupe d'âge correspondant (28 à 48 ans), les choses se passent comme si 60,6 % se mariaient « au hasard », 32,3 % exclusivement avec des divorcés et 7,2 % exclusivement avec des veufs.

Fréquemment drame personnel, pour les deux conjoints, le divorce apparaît socialement comme « pénalisant » davantage la femme ; ceci se dégage des taux d'activité comparés selon le statut matrimonial de la femme active. Ce taux est plus élevé, à tous les âges, pour les divorcées que pour les veuves et naturellement que pour l'ensemble des femmes mariées et célibataires (graphique 2 et tableau II). L'écart est considérable ; peut-être l'exercice d'une profession avant le divorce rend-il celui-ci plus facile à la femme.

L'analyse des données du recensement concernant les familles biologiques (2) des ménages dont le chef est une divorcée ou une veuve, montre qu'il y a 1,06 enfant de moins de seize ans vivant au domicile de la mère pour les veuves et 0,83 enfant pour les femmes divorcées, donc une charge moindre sans préjudice de pensions alimentaires éventuelles pour les enfants que ne perçoivent pas les veuves ; si la charge familiale n'est pas la cause de ce taux plus fort d'activité des divorcées, quelle est-elle ? L'enquête en cours entreprise par l'INED permettra sans doute d'éclairer les effets de la rupture d'union sur les anciens époux et sur les enfants.

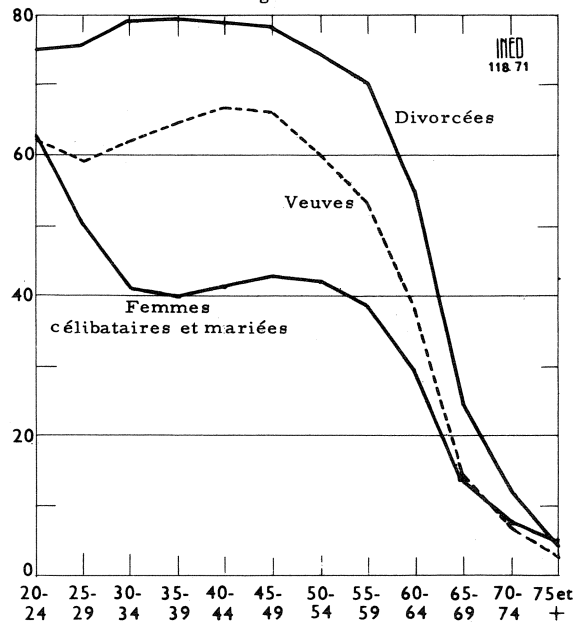
(1) Etabli par Albert Jacquard.

(2) Une même famille biologique est composée du chef de noyau et de ses enfants non mariés de moins de 25 ans.

Tableau II  
Taux d'activité en %

	Divorcées	Veuves	Célibataires et mariées
20-24 ans	75,2	62,0	62,3
25-29 ans	75,6	59,4	50,2
30-34 ans	79,5	61,9	41,6
35-39 ans	79,7	65,0	39,9
40-44 ans	78,9	67,1	41,5
45-49 ans	78,3	66,2	44,7
50-54 ans	74,3	60,4	41,9
55-59 ans	70,3	53,7	38,7
60-64 ans	55,0	38,1	29,4
65-69 ans	24,8	15,0	14,0
70-74 ans	12,0	6,9	7,7
75 ans et plus	4,6	2,6	5,0

Taux d'activité selon l'âge



Graphique 2

Est-il possible de prévoir comment évoluera le divorce dans les années à venir ? Le manque d'informations sur les causes et sur l'importance des divers facteurs qui le provoquent rend toute prévision hasardeuse. Il semble que la diminution régulière de la part de la population agricole, la moindre pression des valeurs religieuses sur les consciences, la réduction du nombre des enfants devraient agir dans le sens d'un accroissement de la divortialité ; d'autres forces sociales peuvent agir en sens contraire. Et puis, le divorce étant un acte juridique, des modifications du droit et de la réglementation en la matière sont susceptibles d'agir sur les courbes de divortialité autant et même davantage que les variables socio-économiques et culturelles.

## DÉMOGRAPHIE

### La mortalité en Europe

La comparaison, entre pays, de l'espérance de vie à la naissance est un bien meilleur indicatif du niveau sanitaire moyen que celle des taux de mortalité. C'est ainsi que l'URSS, qui avait, en 1965-1966, un taux de mortalité très bas (7,2 %), ne présentait alors qu'une espérance de vie masculine de 66,3 ans inférieure

à celle des pays comme la Suède, la Norvège, la France, le Royaume-Uni, dont les taux de mortalité étaient pourtant supérieurs. C'est que les structures des populations, par âge, étaient différentes. En revanche, la connaissance des taux de mortalité par pays et des taux de natalité, permet d'établir, par différence, le taux d'accroissement naturel et de suivre son évolution depuis 1964 ; nous en donnerons le tableau dans un prochain numéro.

L'espérance de vie des Françaises à la naissance est de 75,4 années, une des meilleures d'Europe, inférieure de seulement 12 à 18 mois à celle des Suédoises, Norvégiennes, Hollandaises. L'espérance de vie masculine, en revanche, n'est que de 68,2 ans, soit deux à trois années de moins que dans les pays nordiques et aux Pays-Bas.

Mais à durée de vie moyenne identique, le profil de la mortalité par âge peut être assez différent. L'examen des quotients de mortalité par âge (1) montre que notre position est plus mauvaise que celle de nos voisins d'Europe occidentale pour les enfants des deux sexes de moins de un an (mortalité infantile), de quinze à quarante-cinq ans pour le sexe féminin, et de vingt-cinq à soixante ans pour le sexe masculin ; en revanche, elle est excellente entre cinq et quinze ans et bonne aux grands âges, quel que soit le sexe ; si on compare nos quotients de mortalité à ceux des pays d'Europe du Nord, ils apparaissent supérieurs à tous les âges, sauf de un à cinq ans pour les garçons, période où le quotient de mortalité français est le plus bas.

J. M.

(1) Voir « Les plus faibles mortalités », A. Nizard et J. Vallin. *Population*, No 4. Le quotient annuel de mortalité est la fraction des individus ayant atteint un certain âge x qui décèdent avant d'avoir atteint l'âge x+1.

Pays	Mortalité (taux pour 1 000)					Espérance de vie à la naissance en années	
	1964	1966	1967	1968	1969	H	F
Danemark . . . . .	9,9	10,3	9,9	9,7	9,8	70,1	74,7
Norvège . . . . .	9,5	9,6	9,6	9,9	9,9	71,03	75,97
Suède . . . . .	10,0	10,0	10,1	10,4	10,4	71,85	76,54
Républ. féd. allemande (1) . .	10,8	11,3	11,2	11,9	12	67,55	73,58
(2) . . . . .	11,0	11,5	11,5	12,2	12,2	67,55	73,58
Belgique . . . . .	11,7	12,1	12,0	12,8 *	12,4 *	67,73	73,51
France . . . . .	10,7	10,8	11,0	11,0	11,3	68,2	75,4
Pays-Bas . . . . .	7,7	8,1	7,9	8,3	8,4	71,0	76,5
Italie . . . . .	9,6	9,6	9,7	10,1	10,1	67,24	72,27
Luxembourg . . . . .	11,8	12,4	12,4	12,3	12,5	61,7	65,75
Royaume-Uni . . . . .	11,3	11,8	11,3	11,9	11,9	68,7	74,9
Suisse . . . . .	9,1	9,3	9,0	9,3	9,3	68,72	74,1
Espagne . . . . .	8,7	8,6	8,7	8,7	9,2	67,32	71,9
Portugal . . . . .	10,6	10,8	10,2	10,0	10,6	60,73	66,35
Yougoslavie . . . . .	9,4	8,1	8,7	8,6	9,2	62,41	65,58
Allemagne de l'Est . . . . .	13,3	13,0	13,1	14,2 (3)	14,3	68,7	73,66
Hongrie . . . . .	10,0	10,0	10,7	11,2	11,3	67,0	71,83
Pologne . . . . .	7,6	7,3	7,8	7,6	8,1	66,85	72,83
Roumanie . . . . .	8,1	8,2	9,3	9,6	10,1	65,35	70,25
Bulgarie . . . . .	7,9	8,3	9,0	8,6	9,5	68,81	72,67
URSS . . . . .	6,9	7,3	7,6	7,7		66,3	74,1
dont Ukraine . . . . .	7,0	7,5	8,0	8,0	8,6	68	75

(1) Sans Berlin Ouest (2) Avec Berlin Ouest (3) Y compris Berlin Est

### SOMMAIRE DE « POPULATION » No 3 JUN 1971

L. HENRY	Pyramides, statuts et carrières. Avancement à l'ancienneté, sélection.
A. JACQUARD	Choix du conjoint et homogamie.
M. SEGALEN	
H. LE BRAS	Eléments pour une théorie des populations stables.
G. FRECHE	La population du Languedoc... aux XVIIe et XVIIIe siècles.